



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23185
31 octobre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 31 OCTOBRE 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ZAIRE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Sur instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien porter à la connaissance des membres du Conseil de sécurité la position du Gouvernement du Zaïre sur le retrait des troupes belges du Zaïre.

En effet, le Gouvernement du Zaïre avait donné son accord pour des raisons humanitaires aux autorités du Royaume de Belgique pour que les troupes belges puissent apporter leur assistance à l'évacuation de leurs ressortissants du Zaïre lors des événements les 23 et 24 septembre dernier.

Considérant le fait que cette évacuation a pris fin, le Gouvernement du Zaïre exige le retrait immédiat de toutes les troupes belges du Zaïre étant donné que sa mission a été accomplie, conformément aux vœux des autorités belges.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Bagbeni Adeito NZENGEYA

